



DECLARATION LIMINAIRE
Comité technique spécial de l'ENG
13 février 2019

Nous nous retrouvons ce jour pour le premier Comité technique de l'école après les élections professionnelles de décembre dernier. C'est l'occasion pour nous de remercier l'ensemble des collègues qui ont renforcé l'UNSa SJ comme première organisation syndicale des services judiciaires, et en particulier les personnels de l'ENG qui nous ont reconduit leur confiance.

Fidèles à nos valeurs, nous continuerons à défendre toutes les catégories et les intérêts de nos collègues dans l'échange et la discussion mais aussi dans la fermeté et la pugnacité.

Encore merci pour leur confiance.

2019 sera à nouveau une année intense pour les personnels de l'ENG :

- poursuite d'un plan de charge élevé (recrutement d'environ 300 greffiers en mars, septembre et décembre + 200 secrétaires administratifs en formation initiale)
- adaptation de l'enseignement à la justice numérique de demain

et le tout couronné d'un nouveau projet d'organisation de l'ENG !

Le moteur de l'école tourne à plein régime attention cependant au problème de surchauffe !

Si l'UNSa SJ ne peut que se féliciter de la campagne de recrutement dans notre ministère, nous resterons néanmoins vigilants quant aux conditions de travail des personnels de l'école tant dans les services administratifs que dans l'équipe pédagogique.

Un point de l'ordre du jour de ce comité technique est dédié au recrutement de contractuels sur 3 postes d'assistants. La ressource en interne au sein de notre ministère ou en inter-ministériel ne saurait-elle pas répondre à ces vacances de poste ?

L'UNSa SJ a été saisie avec l'ensemble des organisations syndicales par la promotion B2018 T01 concernant la journée du 31 mai, pont de l'Ascension : pour une raison d'équité entre les greffiers concours et les greffiers examen professionnel, l'UNSa SJ demande une harmonisation pour l'octroi des périodes de congés.

Vos représentants UNSa SJ
Jean-François MARTIN (excusé)
Laetitia BLAZY
Raphaèle TIREL (expert)